

# ETAT DES LIEUX

Recommandé dans le cadre de la Charte de Bonnes Pratiques  
de l'usage de la voirie communale lors de l'exploitation forestière en Dordogne

Entre,

La commune de : .....

Représentée par le gestionnaire de voirie : .....

Et,

L'entreprise : .....

Représentée par : .....

Pour des travaux situés : .....

Et prévus à partir du : ..... et jusqu'au : .....

Il est fortement recommandé de compléter cet état des lieux par des photographies

## **AVANT Exploitation Forestière**

Nature des lieux (*)	Observations / état <b>avant</b> le chantier

(\*) Chemin rural, voie communale, zone de dépôt...

Fait à : ..... le : .....

Pour la commune : ..... Pour l'entreprise: .....

## **APRES Exploitation Forestière**

Nature des lieux	Observations / état <b>après</b> le chantier

Fait à : ..... le : .....

Pour la commune : ..... Pour l'entreprise: .....